

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacky BOTTON, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 22 février 2024 (pour les points budgétaires) et le 29 février 2024 (pour les autres points) conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents : Mmes et MM. BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, RAINE Dorothee, PERE Etienne, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, SUIRE Claudine, FERTRE Françoise, SIMONET Dominique, YOU Agnès, DUPIN Karine, VILLEMOT Frédérique, BOULNOIS Anne, PAVIE Sylvain, DESSENDIER Matthieu.

Absents excusés : M. FRANCOIS Jean-Claude (pouvoir Mme DUGAS-RAVENEAU), Mme JOLIBOIS Claudine (pouvoir Mme SUIRE), M. ANDRE Fabien (pouvoir M. BOTTON), M. RIAL Miguel (pouvoir M. VELEZ), Mme BARABEAU Laëtitia (pouvoir Mme RAINE), Mme BONNIN Isabelle (pouvoir Mme DUPIN), M. BLAIN David (pouvoir M. VIAUD), Mme GAGNON-BABIN Julie et M. ROY Dominique.

Absent non excusé : M. CZERWINSKI Stanislaw.

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 24

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'en confier le secrétariat à Madame Karine DUPIN, **ce qui est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.**

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 Janvier 2024. **A l'unanimité le procès-verbal est approuvé.**

En préambule, Monsieur le Maire informe l'assemblée du retrait de l'ordre du jour, du point n°13 : Avenant 3 au contrat de fourniture de chaleur au réseau de chaleur par la centrale solaire thermique car il s'avère nécessaire d'avoir un complément d'informations.

Monsieur le Maire propose le rajout d'un point à l'ordre du jour, qui sera étudié en fin de séance. Cela concerne l'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public pour la réalisation d'ombrières au stade.

A l'unanimité, ce rajout est accepté.

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées (article L.2122-22 du C.G.C.T. – *délibération n° 20231122H*) :

Réf.	Objet
DECISION 1-24	Demande de subventions pour les travaux du projet d'aménagement du Pôle d'échanges multimodal (quartier de la gare) d'après le plan de financement suivant pour un coût prévisionnel 900 000 € HT : <ul style="list-style-type: none"> - Préfecture DETR (subv sollicitée 20 %) = 180 000,00 - Préfecture DSIL (subv sollicitée 15 %) = 135 000,00 - Région Nouvelle Aquitaine (subv sollicitée 35 %) = 315 000,00 - Conseil Départemental 17 (subv sollicitée 10 %) = 90 000,00 - Fonds propres(20%) = 180 000,00
DECISION 2-24	Renouvellement adhésion Club Entreprises Pays Pontois pour 2024, coût annuel 220 €

DECISION 3-24	Exercice du droit de préemption portant sur l'acquisition de la parcelle BM 0599 sise entre la Ruelle du Colombier et la Rue du Colombier, d'une contenance de 641 m ² au prix principal de 5 000 €. Cette préemption permettra la réalisation, dans l'intérêt général, d'un projet urbain dans la poursuite de la revitalisation du quartier St Vivien.
DECISION 4-24	DSP Camping : Déclaration sans suite de la consultation pour motif d'intérêt général fondé sur le besoin de l'acheteur pour la gestion et l'exploitation du camping
DECISION 5-24	Budget Ville 2023 : Provisions pour créances douteuses à hauteur de 6 500 €.
DECISION 6-24	Demande de subvention pour l'étude d'aménagement et de programmation urbaine du quartier de la gare (pôle d'échanges multimodal) d'après le plan de financement suivant pour un coût prévisionnel de 39 000 € HT : Région Nouvelle Aquitaine (80%) = 31 200 € ; Fonds propres (20%) = 7 800,00 €.

Examen de l'ordre du jour.

Délibération n° 20240307A-DE : Finances – Affectation anticipée des résultats : Budget Ville de Pons

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** et **APPROUVE** les états de Restes à Réaliser faisant apparaître : Dépenses d'investissement : 630 649,16 € - Recettes d'investissement : 1 902 803,65 €
- **DIT** que la section de fonctionnement au titre de l'année 2023 fait apparaître un excédent cumulé de 2 593 039,53 €.
- **DÉCIDE** une affectation anticipée de résultat (1068) de 362 969,47 €.
- **DÉCIDE** que le résultat anticipé reporté en fonctionnement (002) s'élève à 2 230 070,06 €, (compte 002 en 2024)
- **PRÉCISE** que le déficit cumulé d'investissement s'élève à 1 635 123,96 € (compte 001 en 2024).

Délibération n° 20240307B-DE : Finances – Affectation anticipée des résultats : Budget Annexe Cinéma Le Vauban

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** et **APPROUVE** les états de Restes à Réaliser faisant apparaître : Dépenses d'investissement : 44 491,35 € - Recettes d'investissement : 0 €
- **DIT** que la section de fonctionnement au titre de l'année 2023 fait apparaître un excédent cumulé de 37 438,92 €.
- **DÉCIDE** que le résultat anticipé reporté en fonctionnement (002) s'élève à 37 438,92 €, au titre de l'année 2024.
- **PRÉCISE** que l'excédent cumulé d'investissement s'élève à 89 559,38 € (compte 001 en 2024).

Délibération n° 20240307C-DE : Finances – Affectation anticipée des résultats : Budget Annexe Camping

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DIT** que la section de fonctionnement au titre de l'année 2023 fait apparaître un excédent cumulé de 6 074,06 €.
- **DÉCIDE** que le résultat anticipé reporté en fonctionnement (002) s'élève à 6 074,06 €, au titre de l'année 2024.
- **PRÉCISE** que l'excédent cumulé d'investissement s'élève à 1 208,69 € (compte 001 en 2024)

Délibération n° 20240307D-DE : Finances – Affectation anticipée des résultats : Budget Annexe Maison de Santé

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à la majorité avec 23 voix « pour » et 1 abstention (M. Dominique SIMONET) :

- DIT que la section de fonctionnement au titre de l'année 2023 fait apparaître un excédent cumulé de 24 708,45 €
- DÉCIDE une affectation anticipée de résultat (1068) de 23 159,73 €.
- DÉCIDE que le résultat anticipé reporté en fonctionnement (002) s'élève à 1 548,72 €, au titre de l'année 2024.
- PRÉCISE que le déficit cumulé d'investissement s'élève à 23 159,73 € (compte 001 en 2024).

Délibération n° 20240307E-DE : Finances – Affectation anticipée des résultats : Budget Annexe Photovoltaïque

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONSTATE et APPROUVE les états de Restes à Réaliser faisant apparaître : Dépenses d'investissement : 10 846,00 € - Recettes d'investissement : 0 €
- DIT que la section de fonctionnement au titre de l'année 2023 fait apparaître un excédent cumulé de 11 815,75 €
- DÉCIDE que le résultat anticipé reporté en fonctionnement (002) s'élève à 11 815,75 €, au titre de l'année 2024.
- PRÉCISE que l'excédent cumulé d'investissement s'élève à 18 231,00 € (compte 001 en 2024).

Délibération n° 20240307F-DE : Finances – Affectation anticipée des résultats : Budget Annexe Lotissement d'Aquitaine

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DIT que la section de fonctionnement au titre de l'année 2023 fait apparaître un déficit cumulé de 2 644,71 €
- DÉCIDE que le résultat anticipé reporté en fonctionnement (002) s'élève à -2 644,71 €, au titre de l'année 2024.
- PRÉCISE que le déficit cumulé d'investissement s'élève à 152 145,64 € (compte 001 en 2024).

Délibération n° 20240307G-DE : Finances – Affectation anticipée des résultats : Budget Annexe Extension RCU

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DIT que la section de fonctionnement au titre de l'année 2023 fait apparaître un résultat cumulé à 0,00 €
- DÉCIDE que le résultat anticipé reporté en fonctionnement (002) s'élève à 0 €, au titre de l'année 2024.
- PRÉCISE que le résultat cumulé d'investissement s'élève à 0 € (compte 001 en 2024).

Délibération n° 20240307H-DE : Finances – Vote des Taux communaux

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 et de les reconduire à l'identique pour 2024, soit :

TAXES	2023 (pour mémoire)			2024
	TAUX Commune reconduits	TAUX Département à intégrer	TAUX Votés	TAUX votés
Foncier bâti	25,08 %	21,50 %	46,58 %	46,58 %
Foncier non bâti	39,44 %		39,44 %	39,44 %
Contribution Foncière des Entreprises	21,53 %		21,53 %	21,53 %
Taxe d'Habitation sur les logements vacants	16,26 %			16,26 %

- **PRECISE** que l'état n° 1259 COM, établi par les Finances Publiques, dûment complété et signé, sera joint à la délibération.

Délibération n° 20240307I-DE : Budget Primitif 2024 – Ville de Pons

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le Budget Primitif 2024 pour la Commune de Pons faisant apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 8 870 270,06 €

RECETTES..... 8 870 270,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES (dont 630 649,16 € de R.A.R.)..... 6 245 274,11 €

RECETTES (dont 1 902 803,65 € de R.A.R.)..... 6 245 274,11 €

Délibération n° 20240307J-DE : Budget Primitif 2024 – Cinéma le Vauban

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le Budget Primitif 2024 pour budget annexe Cinéma le Vauban faisant apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 139 750,92 €

RECETTES..... 139 750,92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES (dont 44 491,35 € de R.A.R.)..... 118 959,38 €

RECETTES..... 118 959,38 €

Délibération n° 20240307K-DE : Budget Primitif 2024 – Camping Municipal

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le Budget Primitif 2024 pour budget annexe Camping faisant apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 6 074,06 €

RECETTES..... 6 074,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 964,38 €
RECETTES	1 964,38 €

Délibération n° 20240307L-DE : Budget Primitif 2024 – Maison de Santé

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 23 voix « pour » et 1 « abstention » (M. Dominique SIMONET) :

- **APPROUVE**, le Budget Primitif 2024 pour budget annexe Maison de Santé faisant apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	122 748,47
RECETTES	122 748,47

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	87 704,73 €
RECETTES	87 704,73 €

Délibération n° 20240307M-DE : Budget Primitif 2024 – Photovoltaïque

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le Budget Primitif 2024 pour budget annexe Photovoltaïque faisant apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	25 117,75 €
RECETTES	25 117,75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES (dont 10 846,00 € de RAR)	337 946,00 €
RECETTES	337 946,00 €

Délibération n° 20240307N-DE : Budget Primitif 2024 – Lotissement d'Aquitaine

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le Budget Primitif 2024 pour budget annexe Lotissement d'Aquitaine faisant apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	244 795,35 €
RECETTES	244 795,35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	212 145,64 €
RECETTES (dont 40 000 € de RAR)	212 145,64 €

Délibération n° 20240307O-DE : Budget Primitif 2024 – Extension RCU

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le Budget Primitif 2024 pour budget annexe Extension RCU faisant apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 10 000,00 €

RECETTES..... 10 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES.....818 032,00 €

RECETTES (dont 40 000 € de RAR)818 032,00 €

Délibération n° 20240307P-DE : Finances – Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP)

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M57,

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Pons approuvé par la délibération n° 20231122C du 22 novembre 2023,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire pour :

- le projet d'aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal (quartier de la Gare)
- le projet de renaturation/restauration du site de Marjolance
- le projet de réhabilitation de la Piscine Municipale
- le projet de construction d'un nouvel espace multi accueil (crèche)

■ **DECIDE** de voter les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP) ainsi que détaillés ci-après :

Autorisation de Programme (AP)		DEPENSES TTC		
		Montant Global de l'AP TTC	CREDITS DE PAIEMENT	
n°	nom		2024	2025
AP9004	OP d'investissement n° 9004 - Pôle d'Echanges Multimodal	1 080 000,00	50 000,00	1 030 000,00

Autorisation de Programme (AP)		DEPENSES TTC		
		Montant de l'AP TTC	CREDITS DE PAIEMENT	
n°	nom		2024	2025
AP17-01	OP d'investissement n° 17 : Marjolance	140 000,00	70 000,00	70 000,00

Autorisation de Programme (AP)		DEPENSES TTC			
		Montant de l'AP TTC	CREDITS DE PAIEMENT		
n°	nom		2024	2025	2026
AP21-01	Opération 21 : Piscine réhabilitation	300 000,00	79 000,00	121 000,00	100 000,00

Autorisation de Programme (AP)		DEPENSES TTC			
		Montant de l'AP TTC	CREDITS DE PAIEMENT		
n°	nom		2024	2025	2026
AP13-01	Opération 13 : Construction nouvelle crèche	1 000 000,00	30 000,00	400 000,00	570 000,00

- INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2024

Délibération n° 20240307Q-DE : Finances – Admission en Non Valeur

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée aux Finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE D'ADMETTRE en non-valeur, les sommes portées sur l'état dressé par Monsieur le Percepteur joint à la délibération pour un montant total de 1 989,99 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document inhérent à ces non-valeurs.

Délibération n° 20240307R-DE : Tableau des Effectifs

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le tableau des effectifs présenté qui sera joint au budget.

Catégorie	Postes ouverts		Pourvus		Non pourvus		
	T.C	T.N.C.	T.C	T.N.C.	T.C	T.N.C.	
Emplois Permanents							
Filière Administrative							
Attaché Territorial Principal	A	1		0		1	
Attaché Territorial	A	1		1		0	
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1		0		1	
Rédacteur	B	2		2		0	
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	4		3		1	
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	4		4		0	
Adjoint Administratif	C	5		5		0	
Filière Technique							
Ingénieur Territorial Principal	A	1		1		0	
Technicien Principal 1ère classe	B	2		1		1	
Technicien	B	1		0		1	
Agent de Maîtrise Principal	C	2		0		2	
Agent de Maîtrise	C	4		2		2	
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	8		8		0	
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	14	3 22/35 - 30/35 - 30/35	8	1 30/35	6	2 22/35 - 30/35
Adjoint Technique	C	27	3 30/35 - 22/35	21	1 22/35	6	2 30/35 - 30/35
Filière Médico-Sociale							
Cadre supérieur de santé	A	1		1		0	
Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème classe	C		1 30/35		0		1 30/35
Filière Sociale							
Agent de Maîtrise Principal ATSEM	C	1		1		0	
ATSEM principal de 1ère classe	C	1		0		1	
ATSEM principal de 2ème classe	C	1		1		0	
Filière Animation							
Adjoint Animation principal de 1ère classe	C	0	1 30/35	0	1	0	0
Adjoint Animation principal de 2ème classe	C	4	4	4	1	0	3
Adjoint Animation	C	2	1	1	0	1	1
Filière Culturelle							
Adjoint du Patrimoine principal de 1ère Classe	C	1		0		1	
Adjoint du Patrimoine	C	1		1		0	
Filière Police							
Gardien - Brigadier de police municipale	C	1		1		0	
Chef de service de police municipale 1ère classe	B	1		1		0	
Emplois non-permanents							
Filière Administrative							
Emploi Fonctionnel : Directeur Général des Services	A	1		1		0	
Attaché Territorial (contrat projet)	A	1		1		0	
Rédacteur Principal 2ème Classe (contrat projet)	B	1		1		0	
Rédacteur (contrat projet conseiller numérique)	B	1		0		1	
Filière Animation							
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe (contrat projet)	C	1		1		0	
Filière Culturelle							
Adjoint du Patrimoine principal de 1ère Classe (contrat projet)	C	1		1		0	

Délibération n° 20240307S-DE : Personnel Communal – Centre de Gestion 17 adhésion négociation contrat groupe d'assurance statutaire

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** que la commune de PONS charge le Centre de Gestion 17 de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

☞ Agents affiliés à la CNRACL :

Décès, Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption,

☞ Agents affiliés à l'IRCANTEC :

Accident du travail-Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption,

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2025.
- Régime du contrat : capitalisation.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Délibération n° 20240307T-DE : Personnel Communal – Règlement intérieur

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur présentées et approuvées par le CST.
- **INDIQUE** que le règlement intérieur sera modifié dans ce sens.

Délibération n° 20240307U-DE : Personnel Communal – Prise en charge remplacement paire de lunettes pour un agent suite à un accident de travail

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise en charge par la Commune, du remplacement des lunettes pour un montant de 120,00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mandater cette dépense et à signer tout document à intervenir.

Délibération n° 20240307V-DE : Crèche Multi-Accueil – Lancement étude opportunité projet de nouvelle construction

Sur présentation Mme Dorothée RAINE, Adjointe déléguée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le lancement d'une étude de faisabilité technique et financière relative à la construction d'une crèche multi-accueil ;
- **SOLLICITE** les subventions mobilisables pour financer l'étude de faisabilité ;
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2024 ainsi qu'une Autorisation de Programme (délibération n° 20240703P) ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

Délibération n° 20240307W-DE : Transition énergétique – Audit des bâtiments communaux, convention avec le SDEER

Sur présentation Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

Le Conseil Municipal, à la majorité 23 voix « pour » et 1 abstention (M. Jean-Michel VELEZ) :

- DECIDE de solliciter le SDEER pour l'accompagnement à la rénovation énergétique du patrimoine municipal,
- AUTORISE le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, et tous documents afférents.

Délibération n° 20240307X-DE : Projet de Renaturation du Site de Marjolance en zone d'expansion naturelle des crues

Sur présentation Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe déléguée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de renaturation du site de Marjolance en zone d'expansion naturelle des crues tel que décrit ci-dessus.
- SOLLICITE les subventions mobilisables pour le financement des différentes phases.
- APPROUVE le plan de financement ci-dessous

Phase	Action	Prix HT (€)	Prix TTC (€)	Subvention Département		Subvention Agence de l'Eau		Subvention Région Nouvelle Aquitaine (à confirmer)		Fonds propres	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
1	Phase préalable	40 000,00	48 000,00	0	0,00	50%	20 000,00	20%	8 000,00	30%	12 000,00
2	Phase d'étude	35 000,00	42 000,00	20%	7 000,00	50%	17 500,00	10%	3 500,00	20%	7 000,00
3	AMO + Travaux	En fonction des scénaris retenus	En fonction des scénaris retenus	20%		50%		10%		20%	

- PREND ACTE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2024 ainsi qu'une Autorisation de Programme (délibération n° 20240703P) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

Délibération n° 20240307Z-DE : Camping Municipal – Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'occupation du domaine public en vue de l'exercice d'une activité économique au sein du camping municipal de Pons, par la Société ONLYCAMP, pour une durée de 7 ans.
- AUTORISE en conséquence, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention portant occupation du domaine public à intervenir.

Délibération n° 20240307AA-DE : Subvention annuelles aux Associations

Sur présentation de M. Etienne PERE, Adjoint au Maire délégué,

Le Conseil Municipal,

- DÉCIDE d'attribuer les subventions communales aux associations et/ou groupement, conformément au tableau ci-dessous.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION	Votes	
ASSOCIATIONS PONTOISES			
CULTURE - ANIMATION			
A3P	5 000,00 €	Unanimité	
ARTBONDANCE	7 500,00 €	Unanimité	
ARTS AUX VILLAGES	3 500,00 €	Unanimité	
ATELIER DE PONS (peinture)	200,00 €	Unanimité	
ATELIER THEATRAL DE PONS	500,00 €	Majorité : 23 voix "pour" 1 abstention (Mme SUIRE)	
BOUCHON DE PONS EVENTS	3 500,00 €	Unanimité	
CHANGER D'AIR	1 000,00 €	Unanimité	
DANSEZ A PONS	500,00 €	Unanimité	
ECMA	2 000,00 €	Unanimité	
LES ENFANTS D'APOLLON	1 000,00 €	Unanimité	
FADAS DU BAROUF	15 300,00 €	Majorité : 23 voix "pour" 1 abstention (M. DESSENDIER)	
GICC PAC	19 130,00 €	Unanimité	
LIBERTY44	500,00 €	Unanimité	
LES CHEMINS DE ST JACQUES	3 000,00 €	Unanimité	
SI PONS M'ÉTAIT CONTE	500,00 €	Unanimité	
SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ACHEOLOGIE	2 000,00 €	Unanimité	
COMITE DES FETES ST VIVIEN	1 500,00 €	Unanimité	attente de dossier
SYMPHONIA	3 000,00 €	Unanimité	
ADCS OCCE (école primaire A d'aubigné)	6 000,00 €	Unanimité	dont 1750 € de subv exceptionnelle
COPERATIVE SCOLAIRE (maternelle)	2 000,00 €	Unanimité	attente de dossier
LYCEE Emile COMBES (Pérou)	1 500,00 €	Unanimité	attente de dossier
ENTRAIDE			
AMIC. RETR. GENDARMERIE UNPRG 17	300,00 €	Unanimité	
ANCIENS COMBATTANTS	250,00 €	Unanimité	
COWORPRO 17 (Tiers Lieux)	7 000,00 €	Unanimité	
LE PONT DES SEUGNES CSP	80 000,00 €	Unanimité	
FNACA	250,00 €	Unanimité	attente de dossier
ASSOCIATION PONTOISE DU TELETHON	800,00 €	Unanimité	
P'TITS BOUCHONS	300,00 €	Unanimité	
SPORTS - LOISIRS			
2 CV CLUB PONTOIS	300,00 €	Unanimité	
ACCA	1 000,00 €	Unanimité	
AERO-CLUB	3 500,00 €	Unanimité	
AERO-MODELISME	450,00 €	Unanimité	
AMICALE FRANCIS SIRE	500,00 €	Unanimité	
APOGE	10 000,00 €	Unanimité	
ARCHERS DES SIRE DE PONS	1 500,00 €	Unanimité	
ATHLETISME	5 500,00 €	Majorité : 22 voix "pour", 2 abstentions (M. PAVIE, Mme BOULNOIS)	

BADMINTON	500,00 €	Unanimité	
CENTRE DE TIR DE HTE. STGE. (ball trap)	500,00 €	Unanimité	attente de dossier
CLUB CANIN PONTOIS	150,00 €	Unanimité	attente de dossier
CYCLOS PONTOIS	600,00 €	Unanimité	
DAUPHINS PONTOIS	2 000,00 €	Unanimité	
ESCALADE	0,00 €	Unanimité	
FIGHTING CLUB	750,00 €	Unanimité	
HAND-BALL OLYMPIC	9 000,00 €	Majorité : 22 voix "pour", 2 abstentions (Mme BONNIN, M. RIAL)	
JUDO CLUB PONTOIS	3 000,00 €	Unanimité	
MOTO CLUB	0,00 €	Unanimité	
NIHON TAI JITSU	700,00 €	Unanimité	
PECHEURS D'ANGUILLE DE LA SEUGNE	800,00 €	Unanimité	
QI GONG-TAI CHI CHUAN/LA GRUE CENDREE	200,00 €	Unanimité	
RANDONNEURS PONTOIS	400,00 €	Unanimité	
ROLLER CLUB PONTOIS	3 000,00 €	Unanimité	
RUGBY R.O.P	6 500,00 €	Majorité : 22 voix "pour", 2 abstentions (Mme SUIRE, M. SIMONET)	
TENNIS CLUB	1 200,00 €	Unanimité	
TIR SPORTIF (A.P.T.S)	2 000,00 €	Unanimité	
UNION SPORTIVE PONTOISE - USP	9 000,00 €	Unanimité	
ULTRA TRAIL DE PONS	3 000,00 €	Majorité : 21 voix "pour", 3 abstentions (Mme SUIRE, MM. SIMONET et PAVIE)	
VTT PONTOIS	1 500,00 €	Unanimité	
EXTERIEUR			
MFR CRAVANS	190,00 €	Unanimité	

- PRÉCISE que selon la réglementation en vigueur, les associations et groupements ayant reçu une subvention municipale sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé.
- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts au budget, chapitre 65.

Délibération n° 20240307AB-DE : Stade Municipal – Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)

Sur présentation de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'occupation du domaine public en vue de l'implantation d'ombrières sur la parcelle AH311
- AUTORISE en conséquence, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention portant occupation du domaine public à intervenir.

↳ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Affiché le : 11/03/2024

Le Maire,
Jacky BOTTON

